

PROJET DE CENTRALE A CHARBON DE PUNTA CATALINA

POURQUOI LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DOIT IMMÉDIATEMENT SE RETIRER DU PROJET

CONTEXTE

1. LE PROJET

Estimé à 2 milliards de dollars, le projet de Punta Catalina, situé en République Dominicaine, comprend deux unités charbon de 385 MW et la construction d'un terminal charbonnier de 80 000 tonnes, incluant l'intégralité des infrastructures nécessaires – convoyeurs, système de refroidissement et de traitement des eaux, et sous-station électrique.

Le projet est porté par l'entreprise CDEEE, la corporation dominicaine des entreprises électriques publiques, mais c'est l'entreprise brésilienne Odebrecht qui est en charge de la construction de la centrale prévue originellement pour début 2017.

2. LE FINANCEMENT DU PROJET

Le projet de Punta Catalina devait être financé par un consortium de banques européennes – Société Générale, Deutsche Bank, ING, Santander et UniCredit, à hauteur de 632.5 millions de dollars, avec un cofinancement de 656 millions de dollars par la banque brésilienne BNDES.

Une première tranche, d'un montant de 200 millions de dollars, a été versée le 31 décembre 2015¹, suivie par une deuxième tranche, de seulement 70 millions de dollars, en juin 2016².

D'après un contrat signé entre le Ministère des Finances (au nom du gouvernement dominicain) et Deutsche Bank (au nom du consortium des banques européennes) le 23 décembre 2015, et obtenu par les ONG locales, la République Dominicaine s'engageait à rembourser les banques européennes du premier versement de 200 millions de dollars en cas de non réception, en date du 31 mars 2016, du cofinancement auquel s'était engagée la Banque nationale pour le développement économique et social du Brésil (BNDES). Mais un défaut de BNDES devait non seulement conduire le gouvernement dominicain à immédiatement retourner les 200 millions de dollars aux banques européennes, mais aussi signifier la rupture du contrat les engageant à financer le projet de Punta Catalina.

Or, il y a eu défaut de BNDES : suite à la condamnation du Président d'Odebrecht en mars 2016 pour son rôle dans l'affaire Petrobras³, la justice brésilienne a ouvert une enquête sur l'implication de BNDES dans les cas de corruption et de trafic d'influence liés à l'achat de contrats pour Odebrecht en Amérique latine, et notamment en République dominicaine, interdisant dans le même temps toute transaction financière par la banque⁴.

Pourtant, un deuxième financement de 70 millions de dollars a été versé en juin 2016 et un troisième de 53,8 millions de dollars en octobre 2016⁵. D'après les banques, les termes de l'accord de décembre auraient été remplis. La Société Générale indique dans son courrier d'avril 2016 aux ONG qui la questionnaient sur ce projet que « *les conditions établies dans une lettre de dispense datée du 23 décembre 2015 ont été satisfaites pour l'année fiscale 2016 et le gouvernement de République*

¹ « Considera erróneas informaciones sobre Punta Catalina », Diaro Digital RD, marzo 31, 2016.

<http://diariodigital.com.do/2016/03/31/considera-erroneas-informaciones-punta-catalina/>

² « Punta Catalina se ha efectuado en un 90% con créditos por US\$270 millones », Diario Libre, 28 de junio 2016.

<http://www.diariolibre.com/economia/punta-catalina-90-ejecucion-y-creditos-por-us-270-millones-BE4161641>

³ « Condena a Marcelo Odebrecht a 19 años y 4 meses de prisión, ex presidente de la mayor constructora de América Latina », BBC Mundo, 8 de mayo

2916. http://www.bbc.com/mundo/noticias/2016/03/160308_brasil_marcelo_odebrecht_condena_corrupcion_petrobras_ab

⁴ « Autoridades brasileñas investigan las operaciones de Odebrecht en la República Dominicana », Diario Libre, 28 de marzo

2016. <http://www.diariolibre.com/noticias/autoridades-brasilenas-investigacion-las-operaciones-de-odebrecht-en-la-rd-CK3158325>

⁵ http://www.7dias.com.do/economia/2016/10/13/i218989_grupo-sace-desembolsa-us53-millones-para-punta-catalina.html#.WASuCfmlLTcu

Dominicaine a alloué suffisamment de fonds dans son budget 2016 pour honorer tous les paiements prévus dans l'année ». La Société Générale résume l'accord de décembre à un engagement du gouvernement dominicain à assurer un cofinancement, quelle que soit l'origine des fonds.

Au-delà de l'accord et de son interprétation exacte, le défaut de BNDES change la nature du projet et annule un certain nombre d'arguments avancés par ses promoteurs dominicains et les banques européennes pour le défendre. En effet, Punta Catalina a été défendu comme un projet clé en main, qui devait servir le développement du pays, et être dans l'intégralité financé par des sources privées.

Or, le gouvernement dominicain et CDEEE cherchent de nouvelles sources de financement public afin de palier le défaut de BNDES et garder les banques européennes en lice. Non seulement leurs efforts violent les termes de référence de l'appel d'offre ainsi que le contrat tel qu'approuvé par le Congrès – puisque tous deux établissent qu'il revient à l'entrepreneur d'assurer le financement du projet – mais auront pour conséquence une augmentation de la dette publique qui représente déjà près de la moitié du PIB⁶.

Le gouvernement a déjà dû investir directement dans le projet en utilisant environ 357 millions de dollars des économies permises par la réduction des prix du pétrole au niveau international⁷. Non seulement cet usage est illégal, en vertu de la loi sur le budget national⁸, mais ces économies auraient pu être utilisées pour réduire les tarifs de l'électricité.

Il a également contracté un prêt de 900 millions de pesos dominicains auprès de la Banque de réserve, une banque commerciale dominicaine, afin de payer les salaires et les fournisseurs locaux, un montant qui force la banque à enfreindre les règles prudentielles en vigueur, dont celles relatives aux réserves obligatoires.

Mais la polémique principale autour du financement de la centrale porte sur le recours possible au fonds de pension du pays. D'après un article paru dans le Diario Libre le 13 mai 2016 et intitulé « les fonds de pension au service du secteur électrique », le Superintendant des retraites autoriserait le versement de 600 millions de dollars du fonds de pension public au secteur énergétique⁹. Le scandale qui a éclaté suite à cette information a poussé le vice-président de CDEEE, Ruben Jimenez Bichara, a récemment déclaré que le fonds de retraite n'avait pas été utilisé, sans nier pour autant que cela pourrait être le cas demain.

Cette somme représente 6,94% de l'ensemble des actifs du fonds de pension¹⁰ et menace les retraites de 15 331 travailleurs¹¹.

⁶ «El FMI calcula en 48.5% del PIB la deuda pública consolidada del país en 2015», Diario Libre, 2 de marzo 2016. <http://www.diariolibre.com/economia/el-fmi-calcula-en-48-5-del-pib-la-deuda-publica-consolidada-del-pais-en-2015-BN2906524>

⁷ «Ahorro del subsidio a las EDE es absorbido por las plantas a carbon», el Dinero, 6 de junio, 2016.

<http://www.eldinero.com.do/24229/ahorro-del-subsidio-a-las-edes-es-absorbido-por-las-plantas-a-carbon/>

« Punta Catalina se ha ejecutado en un 90% con créditos por US\$270 millones », Diario Libre, 28 de junio, 2016. <http://www.diariolibre.com/economia/punta-catalina-90-ejecucion-y-creditos-por-us-270-millones-BE4161641>

⁸ Aucun investissement ou dépense non couverts par la loi sur le budget général de la nation n'est autorisé.

⁹ Fondos de pensiones para el sector eléctrico por US\$600 MM', Diario Libre, 13 May 2016,

<http://www.diariolibre.com/economia/fondos-de-pensiones-para-el-sector-electrico-por-us-600-mm-LE3655629>

¹⁰ RD\$ 27 498 000 000 (financement prévu par BNDES) sur RD\$ 395 688 179 414 (actifs gérés par le fonds de pension dominicain). Source : Sipen

¹¹ Calcul effectué à partir du montant minimum de la retraite annuelle (RD\$ 128 115) multiplié par le nombre moyen d'années de retraite (14 ans) et le montant du financement prévu par BNDES (RD\$ 27 498 000 000). Source : Sipen.

3. NOS ECHANGES AVEC LES BANQUES

Les Amis de la Terre France, CNLCC (le Comité national de lutte contre le changement climatique), BankTrack et urgewald ont envoyé une première lettre aux banques européennes le 7 avril 2016, leur demandant de se retirer du projet. Toutes ont répondu négativement à cette demande, y compris la Société Générale par un courrier daté du 26 avril 2016.

Les Amis de la Terre ont réitéré leur demande à la Société Générale en intervenant pendant son Assemblée Générale tenue à Paris le 18 mai. Séverin Chabannes, Directeur général délégué, a alors répondu que « *c'est un projet ancien, à Punta Catalina, qui date de plus d'un an, et sur lequel c'est un projet dans lequel le financement est un financement acheteur, garanti par l'Etat italien, et pour lequel l'ensemble des études ont été faites par des experts indépendants, et ont confirmé le fait que ce projet était conforme à nos principes sociaux et environnementaux de l'époque. Je ne peux pas dire s'ils ont été trouvés conformes, je n'ai pas vérifié, aux principes actuels, mais en revanche aux principes de l'époque, il y a un an, quand l'engagement a été pris. Voilà pourquoi on l'a fait. Et l'un des arguments développés à l'époque, et j'ai l'impression que vous le contestez Madame, c'est que le projet permettait de fermer d'autres unités d'électricité plus polluantes encore, donc il y avait un impact positif sur les émissions de CO2* »¹².

Les ONG ont renvoyé une seconde lettre aux banques, datée du 18 mai 2016, avec des éléments de réponses à chaque point soulevé par les banques pour justifier leur soutien au projet de Punta Catalina.

Les réponses écrites et orales des banques à nos demandes ont révélé une méconnaissance du projet et de ses conséquences. Les banques n'ont pas répondu au second courrier, mais nous avons depuis de nouvelles informations relatives au projet à leur transmettre.

Ce document récapitule les risques du projet, pour le climat, la population dominicaine et Société Générale elle-même.

Il expose dans quelle mesure le projet de Punta Catalina viole la politique sectorielle sur les centrales thermiques à charbon de Société Générale datée de juillet 2015. Le projet n'étant pas encore totalement financé, Société Générale peut encore s'en retirer, comme le demande les Amis de la Terre France, BankTrack, urgewald et le CNLCC.

Au-delà du cas particulier de Punta Catalina, nous demandons à Société Générale de s'engager à ne financer aucun nouveau projet de centrale ou d'infrastructure charbon partout dans le monde, et à ne plus financer les entreprises qui développent de nouveaux projets de mines, centrales et d'infrastructures charbon, et font l'acquisition d'actifs dans ce secteur ; pour lesquelles le charbon représente plus de 30% de leur chiffre d'affaire et qui produisent plus de 30% de leur électricité à partir de charbon ; qui produisent, consomment, vendent ou achètent plus de 20 millions de tonnes de charbon par an.

Un nombre croissant d'entreprises cherchant à décarboner rapidement leur portefeuille en vendant leurs actifs charbon, au détriment d'une sortie réelle et juste du charbon, nous demandons aussi à Société Générale de n'accepter aucun mandat ni de fournir aucun service lié à l'achat et à la vente d'actifs charbon, et d'exclure de ses financements toute entreprise connue pour son acquisition d'actifs charbon.

¹² http://web.dbee.com/societe_generale/20160518/?langue=fr

LES RISQUES DU PROJET DE CENTRALE DE PUNTA CATALINA

CORRUPTION ET IRREGULARITES AUTOUR DE PUNTA CATALINA ET DE SES PROMOTEURS

Société Générale refuse tout commentaire sur les allégations de corruption portant sur ses clients et sur le gouvernement dominicain et déclare « à notre connaissance, cependant, il n'y a eu aucune irrégularité dans ce projet au regard de la loi internationale contre la corruption et nous pensons que le projet est en règle et les parties impliquées en mesure de procéder ».

De telles déclarations, qui révèlent un aveuglement volontaire et assumé, ne peuvent que nuire à la réputation de la Société Générale déjà éclaboussée par de récents scandales financiers. Nous l'appelons donc vivement à reconnaître les points suivants, déjà mentionnés dans nos précédents courriers.

1. **D'un milliard de dollars supérieur au coût habituel de construction d'une centrale à charbon de technologie sous-critique au niveau international, l'offre d'Odebrecht était deux fois supérieure à celle faite par un consortium** composé des deux entreprises MPE S.R.L et Gezhouba Company Limited. C'est pourtant à Odebrecht que le contrat a été octroyé¹³. D'après la CNLCC, c'est en lui attribuant des qualités propres aux centrales supercritiques qu'Odebrecht a pu surévaluer le coût du projet¹⁴. Ces deux entreprises contestent donc devant la cour de justice dominicaine l'appel d'offre et son résultat.
2. Dans un article publié dans Today en janvier 2016, **l'avocat reconnu de République dominicaine, Namphi Rodriguez qualifie l'appel d'offre de violation de la Constitution et de la loi sur les marchés publics.**¹⁵
3. Société Générale parle d'allégations, sans preuve donc, dans sa lettre du 26 avril. Depuis, **Le 10 mai 2016, le quotidien El Nuevo Herald a publié un rapport complet intitulé "Corruption et favoritisme dans le projet Odebrecht en République dominicaine" dans lequel il dénonce l'intervention du Président Danilo Medina dans l'appel d'offre afin de garantir à Odebrecht l'obtention du contrat**¹⁶. Il y cite notamment un câble envoyé par l'ambassadeur brésilien en République dominicaine, et dans lequel est rappelé l'accord d'échange de faveurs entre les deux pays et les attentes d'Odebrecht concernant le projet de Punta Catalina.
4. Ce n'est pas un cas isolé pour Odebrecht: **le système judiciaire brésilien enquête actuellement sur la manière dont l'entreprise surévalue les projets auxquels il répond afin de dégager des pots-de-vin, acheter la faveur des officiels et gagner des contrats** au Brésil, mais aussi au Venezuela, Salvador, Panama, Pérou, République dominicaine et en Angola¹⁷.
5. Les cas sont avérés et ont déjà donné lieu à des condamnations : **Marcelo Odebrecht, jusqu'à peu Président de l'entreprise, a été déclaré coupable dans l'affaire Petrobras** le 8 mars 2016 et condamné à 19 ans et 4 mois de prison.
6. **Joao Santana, un membre influent du Brésil, proche collaborateur d'Odebrecht et principal conseiller du Président dominicain Danilo Medina, est aujourd'hui poursuivi**, avec son épouse, pour avoir servi d'intermédiaire entre Odebrecht et des membres officiels de plusieurs gouvernements d'Amérique latine et d'Afrique dans le versement de pots de vin utilisés par la suite dans leurs campagnes électorales, notamment

¹³ 'Corrupcion y favoritismo en proyecto de Odebrecht en Dominicana', el Nuevo Herald, 10 May

¹⁴ "Afirman Odebrecht miente sobre costo de plantas de Punta Catalina", El Grillo, 6 de mayo 2016. <http://elgrillo.do/2016/05/afirman-odebrecht-miente-costo-plantas-punta-catalina/>

¹⁵ <http://www.dominicantoday.com/dr/local/2016/1/12/57824/Vile-process-in-power-plants-points-to-more-Dominican-govt-corruption>

¹⁶ 'Corrupcion y favoritismo en proyecto de Odebrecht en Dominicana', el Nuevo Herald, 10 May 2016, <http://www.elnuevoherald.com/noticias/mundo/america-latina/article76808182.html>

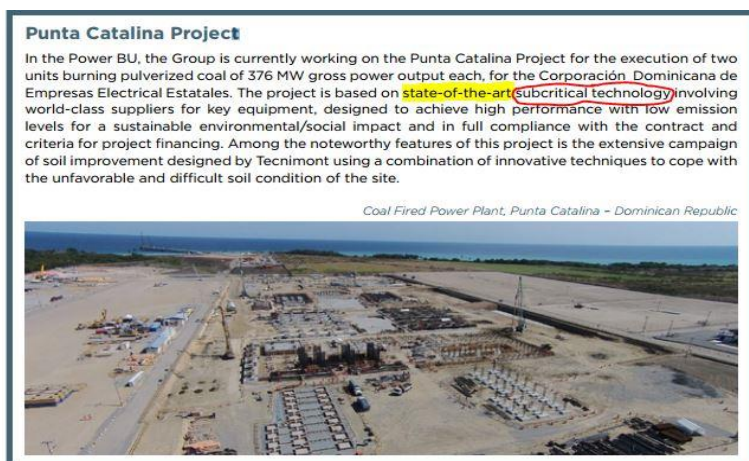
¹⁷ http://www.bbc.com/mundo/noticias/2015/07/150716_brasil_lula_investigado_gl.shtml

au Venezuela et en Angola en 2011, et au Panama en 2014. Déjà principal conseiller de Danilo Medina pour sa campagne électorale de 2012, Joao Santana l'était de nouveau dans celle de 2016, du moins jusqu'au 22 février dernier, date à laquelle il a dû se retirer afin de répondre aux accusations.

UN PROJET CHARBON CONTRE ET NON POUR LE CLIMAT

Lors de son Assemblée Générale, **Séverin Cabanes, directeur général délégué de la Société Générale, déclarait que le projet avait été soutenu car il « permettait de fermer d'autres unités d'électricité plus polluantes encore, donc il y avait un impact positif sur les émissions de CO2 »**¹⁸. La Société Générale fait ici référence à deux centrales électriques alimentées au fioul lourd¹⁹ (et reprend des arguments également avancés par les autorités dominicaines pour répondre aux critiques (notamment au sein du Comité national sur le changement climatique et sur le mécanisme de développement propre).

1. Afin de défendre le projet, la CDEEE et le gouvernement ont à plusieurs reprises laissé entendre qu'il s'agissait d'un projet supercritique, en attribuant des résultats et performances énergétiques et environnementales propres de cette technologie. Pourtant, **autant l'Etude d'Impact Environnementale déposée par les promoteurs du projet auprès du Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles**²⁰ **que l'analyse de l'ingénierie des chaudières par Raul Cabrera et Manuel Sebastian**²¹ indiquent qu'il s'agit d'un projet sous-critique.
2. Les promoteurs du projet font également mention de « technologie sous-critique de pointe », une expression frauduleuse puisqu'il existe trois catégories de centrales à charbon – sous-critique, supercritique et ultrasupercritique – et que la technologie sous-critique est la moins évoluée et par conséquent, la plus émettrice en CO2, avec au minimum autour de 850 gr CO2/kWh.



Source :

Brochure de Maire Tecnimont, une des entreprises contractées pour assurer des services d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction.

3. Rappelons qu'une centrale à charbon sous-critique émet en moyenne deux fois plus qu'une centrale à charbon supercritique, et qu'une centrale de technologie ultra-supercritique émettra plus qu'une centrale à gaz. C'est pour cette raison que de plus en plus d'acteurs financiers, publics comme privés, se sont engagés à ne plus financer de

¹⁸ Revoir la retransmission ici. Par ailleurs, il est à noter que cette déclaration est différente de ce que Société Générale affirmait dans son courrier du 26 avril : « le projet devrait aussi aider à réduire la génération hors réseau avec des résultats positifs en termes de réduction d'émissions ».

¹⁹ Analyse comparative disponible sur demande.

²⁰ Chapitre 2 (2, 2, 4, 3), page 17.

²¹ Etude disponible sur demande.

centrales sous-critiques, voire à restreindre leurs soutiens, sauf exception, aux centrales ultra-supercritiques : agences de crédit aux exportations, la BERD, la BEI et la Banque mondiale, Crédit Agricole, BNP Paribas, etc. **D'autres acteurs sont allés plus loin en prenant acte de l'incompatibilité du charbon avec l'urgence climatique et en mettant fin à tous leurs soutiens à de nouveaux projets de centrales, quelle que soit la technologie utilisée (Natixis, ING).**

4. **Dans son courrier du 26 avril 2016, Société Générale déclare que « il a été confirmé que les émissions de la centrale étaient inférieures à 850 g CO₂/kWh », sans préciser le montant exact, puis que « le projet respectait la politique sur les centrales thermiques au charbon lorsque le financement a été conclu ».**
5. **Puis, lors de son Assemblée Générale du 18 mai 2016, Séverin Chabannes, Directeur général délégué, a déclaré que « ce projet était conforme à nos principes sociaux et environnementaux de l'époque. Je ne peux pas dire s'ils ont été trouvés conformes, je n'ai pas vérifié, aux principes actuels, mais en revanche aux principes de l'époque, il y a un an, quand l'engagement a été pris. Voilà pourquoi on l'a fait ».**
6. **Pourtant, il n'en est rien et le projet n'est ni conforme à la politique sectorielle de Société Générale sur les centrales thermiques au charbon de juillet 2015, ni à celle de mai 2011, la première politique sectorielle de Société Générale.**
7. Société Générale s'engage depuis 2011 à ne financer, dans les pays tels que la République dominicaine, que des projets avec une efficacité énergétique supérieure à 38%, avec une exception pour les unités de moins de 300MW (politique de juillet 2015) ou de moins de 200MW et « sur la base d'une évaluation complète de la faisabilité économique de technologies alternatives » (politique de septembre 2014). **Or, l'efficacité énergétique des centrales sous-critiques est généralement inférieure à 38%, et l'étude d'impact environnemental l'établit à 36,53%²². Trois ingénieurs en génie électrique qui ont mené une contre analyse du projet²³, Jose Luis Moreno San Juan, Raul Cabrera et Manuel Sebastian, estiment même que l'efficacité énergétique du projet pourrait être encore plus basse. Le projet ne respecte donc pas la politique sectorielle de la Société Générale. Dis autrement, Société Générale viole sa politique sectorielle en soutenant ce projet.**
8. Concernant le niveau des émissions par kilowattheure, **l'AIE indique que la centrale émettrait 789 kg CO₂/kWh, ce qui est contesté**, notamment par les trois experts susnommés. Incompatible avec une efficacité énergétique de 36,53%, un tel niveau d'émissions n'est également pas cohérent avec le niveau d'émissions d'une centrale souscritique qui est généralement supérieur à 848 kg CO₂/kWh. D'après Manuel Sebastian, **Punta Catalina émettrait davantage autour de 907 kg CO₂/kWh**, comme indiqué dans l'étude de l'Alliance mondiale pour le droit de l'environnement (ELAW) à partir des critères de l'EPA / USA et des caractéristiques propres à ce type de centrales²⁴.

La centrale de Punta Catalina émettra **6,34 millions de tonnes de CO₂ par an. Non seulement elle émettra bien plus que les deux centrales alimentées au fioul lourd qu'elle remplacera mais elle augmentera de 20% les émissions par habitant du pays.** Elle dégradera et non améliorera le mix énergétique du pays en faisant passer la part de charbon de 14%²⁵ à 40% de l'électricité produite. La part de la production d'électricité dans les émissions du pays, déjà à 54%, augmentera donc.

1. Le prix à payer est lourd puisqu'en construisant Punta Catalina, **la République dominicaine ne pourra pas respecter les engagements climat pris par son Président Danilo Medina à la COP21 de réduire les émissions du pays de 25% d'ici 2030.** Cela est particulièrement

²² Voir le chapitre 8 (8.4.1.1.), page 46.

²³ Etude disponible sur demande.

²⁴ <https://www.elaw.org/es/node/11909> and ELAW report (février 2016, en espagnol) disponible sur demande

²⁵ La République dominicaine possède trois centrales à charbon - Itabo I et II, Barahona - pour une capacité totale de 314 MW, soit 9,39% de la capacité énergétique installée totale du pays, et 14% de l'électricité produite.

dramatique étant donné que le pays est le huitième pays le plus vulnérable aux changements climatiques selon l'indice de risque climatique 2015 de Germanwatch²⁶.

2. La centrale est sensée entrer en opération en 2017 et avoir une durée de vie entre 35 et 40 ans. **Elle enfermera donc le pays dans une trajectoire hautement carbonée pendant plusieurs décennies, et fera obstruction au développement des énergies renouvelables.** En effet, contrairement au gaz, la production d'électricité à partir de centrales à charbon, longues à démarrer et à éteindre, est incompatible avec les énergies renouvelables et empêche donc leur déploiement²⁷.
3. **Punta Catalina répond en réalité à des préoccupations économiques et non environnementales.** Il a été choisi de substituer la centrale de Punta Catalina à deux unités au fioul lourd et non aux centrales à charbon du pays pourtant plus polluantes. L'impact plus important de ces centrales à charbon a été reconnu par le gouvernement dominicain qui avait d'ailleurs choisi de les opérer pendant un temps au fioul lourd afin de diminuer leurs impacts. Mais leur opération étant moins coûteuse que celle des centrales au fioul lourd, le gouvernement n'a pas pour intention de les fermer.

Il est ici utile de rappeler qu'un rapport publié en décembre 2015 par Climate Action Tracker a révélé que "même sans nouvelle construction, les émissions induites par la production d'électricité à partir de charbon seraient en 2030 toujours 150% supérieures au niveau nécessaire pour limiter le réchauffement de la planète sous le seuil de 2°C au-dessus des niveaux pré-industriels"²⁸. Un autre rapport publié début 2016 par Greenpeace, Sierra Club et CoalSwarm a démontré que bien que de plus en plus de centrales sont arrêtées, le rythme de fermeture n'est pas assez rapide pour compenser l'ouverture de nouvelles centrales²⁹.

PUNTA CATALINA NE REpond PAS AUX DEFIS ENERGETIQUE DOMINICAINS

La Société Générale indique dans son courrier d'avril 2016 que le projet « améliorera considérablement la matrice énergétique nationale et aidera à réduire les coupures d'électricité dans un pays où les prix de l'électricité sont les plus hauts de la région ». Plusieurs éléments peuvent être apportés pour contester ces affirmations.

1. **Les coupures d'électricité ne sont pas dues à un déficit de génération, mais à des pertes** pour des raisons techniques et non techniques et qui affectent 32% de l'électricité desservie. **La République dominicaine a une capacité de génération de 3235 MW pour une demande moyenne de 2100MW, soit une capacité excédentaire de 1135MW³⁰.**
2. **La République dominicaine n'a pas de mine de charbon et Punta Catalina ne fera que substituer une dépendance au pétrole extérieur par le besoin d'importation de charbon.**
3. **Punta Catalina ne permettra pas une réduction des prix de l'électricité.** Comme indiqué ci-dessus, le projet est surévalué et le défaut de BNDES ainsi que le recours à du financement public font finalement peser les coûts du projet sur les contribuables et travailleurs dominicains. Les économies permises par la réduction des prix du pétrole au niveau international et auxquelles a eu recours le gouvernement dominicain auraient pu être utilisées pour réduire les tarifs de l'électricité.

²⁶ <https://germanwatch.org/en/9472>

²⁷ Roadmap for Sustainable Energy System, Harnessing Sustainable Energy Resources of the Dominican Republic, Worldwatch Institute, Washington, D.C., July 2015

²⁸ 'The Coal Gap: planned coal-fired power plants inconsistent with 2°C and threaten achievement of INDCs', December 1, 2015, Climate Action Tracker:

http://climateactiontracker.org/assets/publications/briefing_papers/CAT_Coal_Gap_Briefing_COP21.pdf

²⁹ [http://sierraclub.org/sites/www.sierraclub.org/files/uploads-wysiwig/final%20boom%20and%20bust%202017%20\(3-27-16\).pdf](http://sierraclub.org/sites/www.sierraclub.org/files/uploads-wysiwig/final%20boom%20and%20bust%202017%20(3-27-16).pdf)

³⁰ site de l'Association dominicaine de l'Industrie d'électricité : www.adie.org.do/documents/Estadisticas.

4. **Les ressources allouées au projet pourraient au contraire servir le développement des énergies renouvelables qui permettraient d'importantes économies et des gains en termes de sécurité énergétiques.** Alors que les importations d'énergies fossiles représentaient 7,3% du PIB du pays en 2013, un rapport publié par le Worldwatch Institute of Washington faisant référence à une étude du Ministère de l'Energie et des Mines, **les énergies renouvelables pourraient couvrir 85% de la demande en électricité de République dominicaine d'ici 2030, avec moins d'investissement et une réduction de 40% du prix de l'électricité**³¹.

UN PROJET CONFORME AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DOMINICAINES ?

Pour rappel, le projet complet comprend non seulement la construction de deux unités charbon mais également celle d'un terminal charbonnier de 80 000 tonnes et de toutes les infrastructures liées. L'ensemble du projet accentuera donc considérablement la pression sur les ressources naturelles, et risque d'exacerber les conflits d'usage sur l'eau, entre les besoins pour les cultures locales et leur irrigation, et ceux de la centrale à charbon.

Mais, dans le courrier daté du 26 avril, Société Générale déclare que le projet de centrale a été analysé et jugé conforme aux standards environnementaux et sociaux de la République dominicaine.

1. Pourtant, **aucune norme n'existe en République dominicaine concernant l'utilisation du charbon puisque la loi n°01-12 de Janvier 2012, 4ème paragraphe de l'article 27 (4.1.3.4), sur la stratégie de développement national, interdit son utilisation et demande le démantèlement des centrales à charbon existantes**³².
2. D'après CDEEE, 95% des émissions de gaz acides et de micro-particules seront captées grâce aux technologies utilisées ; Société Générale fait mention de ces informations dans son courrier du 26 avril. Pourtant, il s'agirait de **fausses informations fournies par CDEEE afin de défendre son projet : l'étude d'impact environnemental**³³ précise qu'il sera fait usage d'une technologie de désulfuration à lit fluidisé circulant. Cette technologie est moins efficace qu'un système de désulfuration des gaz de combustion par eau de mer, et est loin de permettre les résultats évoqués par CDEEE et repris par Société Générale. Avec les paramètres considérés dans l'étude d'impact, ces unités charbon émettront pas moins de **30 tonnes de dioxyde de nitrogène et 3 tonnes de dioxyde de soufre par an**.³⁴
3. **En plus des gaz acides et des microparticules, la centrale émettrait 174 140,07 tonnes de poussière et 14 155,26 tonnes de scories**³⁵. Ce type de pollution, bien documenté pour son rôle dans les maladies respiratoires, de l'asthme au cancer du poumon, et dans les accidents vasculaires cérébraux, en particulier chez les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées, est particulièrement inquiétant lorsque développé près de zones d'habitation.
4. Or, c'est le cas ici avec **plus de 100 000 personnes vivant dans un rayon de moins de 30 kilomètres**, dans la province de Peravia, les zones les plus densément peuplées se trouvant

³¹ Fondos de pensiones para el sector eléctrico por US\$600 MM', Diariolibre, 13 May 2016, <http://www.diariolibre.com/economia/fondos-de-pensiones-para-el-sector-electrico-por-us-600-mm-LE3655629>

³² <http://www.omg.com.do/files/Uploads/Documents/Ley%20No.%201-12,%20Que%20establece%20la%20Estrategia%20Nacional%20de%20Desarrollo%202030.pdf>

³³ L'étude d'impact a été effectuée par les entreprises G&S Natural Groups and Paredes Consultores Ambientales S.R.L., payée par CDEEE et déposée auprès du Ministère de l'environnement et des ressources naturelles le 29 juillet 2014.

³⁴ "Material Particulado Secundario Que Se Origina De Una Fuente Industrial Y Su Impacto Sobre La Salud De La Poblacion, Estudio De Caso: Central De Carbon De Cerano, Brindisi, Italia", Consejo Nacional de Investigación (CNR), 10 de julio del 2015. <http://www.cnr.it/news/index/news/id/6136>

³⁵ Evaluation à partir des données relatives à Itabo I et II dont la capacité est de trois fois inférieure à celle de Punta Catalina.

dans la trajectoire du vent. La pollution générée par la centrale (gaz, particules, poussières et cendres) impactera directement les communautés, situées à moins de deux kilomètres, de Catalina et de Nizao - respectivement 3 456 et 13 240 habitants - ainsi que les 74 584 habitants de la ville commerçante de Bani, située à 26 kilomètres. La proximité du projet avec des zones aussi peuplées a d'ailleurs suscité des critiques parmi ceux habituellement non opposés à la production d'électricité à partir de charbon, comme par exemple Jose Luis Moreno San Juan, fondateur et Président de l'Institut national de l'énergie, et doyen de la faculté de génie et d'architecture de l'Université Autonome de Santo Domingo : dans une lettre au Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, celui-ci a exposé ses doutes et inquiétudes quant à la pertinence du projet, en particulier concernant son emplacement qui est sujet aux risques sismiques et aux ouragans en plus d'être fortement peuplé. Le lieu du terminal charbonnier est également soumis à de fortes vagues, forçant la construction d'un mur de protection³⁶.

5. Une étude réalisée en février 2016 par l'Alliance mondiale pour les droits environnementaux, Alianza Mundial de Derecho Ambiental (ELAW)³⁷, portant sur la viabilité technique et économique de remplacer le projet charbon de Punta Catalina par une centrale à gaz, a calculé que **la seule exposition aux micro particules qui seraient émises par le projet charbon pourrait coûter entre 14 et 31 millions de dollars par an.**

6. D'après des organisations et habitants locaux qui ont déposé une injonction devant la Cour administrative supérieure en décembre 2015, **le projet viole la loi 64-00 sur l'Environnement et les ressources naturelles** - et en particulier le principe de prévention et de précaution qui doit prévaloir dans tout projet privé et public lié à l'environnement et aux ressources naturelles – **ainsi que le droit à la santé et à un environnement sain des populations de Peravia, tel qu'établi dans les articles 61,66 et 67 de la Constitution de République dominicaine.**

³⁶ Une copie de la lettre est disponible auprès des ONG, dont les Amis de la Terre France.

³⁷ <https://www.elaw.org/es/node/11909> and ELAW report (février 2016, en espagnol) disponible sur demande